



Agence d'Exécution des Travaux
d'Infrastructures et d'Équipements Ruraux
Tél (+223)21-32-18-09 / 21-32-12-24
e-mail : agetier@agetiermali.com

FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT

**Dossier d'appel à candidature des maîtres d'œuvres
et consultants individuels pour la constitution d'un
registre**

**REF : EN-011/PR2
Version : 000
Date de mise en application :
15/10/2018
Page 1/15**

Passation de Marchés de Services de Consultant

**DOSSIERS D'APPEL à CANDIDATURE
N° 001 /DG/AGETIER/2022**

**DOSSIER D'APPEL A CANDIDATURE DES MAITRES D'OEUVRES
ET CONSULTANTS INDIVIDUELS POUR LA CONSTITUTION D'UN REGISTRE**

Projet : Etablissement d'un registre des prestataires (des bureaux
d'études et consultants) de l'AGETIER-Mali

Maître d'Ouvrage : l'AGETIER-Mali

Financement : Fonds Propre

Mars 2022

Table des matières

Table des matières	2
PREFACE	3
Avis d'Appel à candidature	4
INSTRUCTIONS AUX CANDIDATS	6
CHAPITRE 1 - PREAMBULE	6
CHAPITRE 2 - LE CLASSEMENT	6
2.1 Procédures de classement	6
2.1.1 Méthode et critères de classement	6
2.1.2 Conditions à remplir pour le classement	7
2.1.3 Mise à jour des renseignements	7
2.1.4 Notification des décisions	8
2.1.5 Divers	8
2.2 Dépôt et Traitement des candidatures	9
2.2.1 Composition du Dossier de candidature	9
2.2.2 Traitement des Candidatures	9
ANNEXES	10
Annexe 1	11
Annexe 2	12
Annexe 3	13
Annexe 4	14
Annexe 5	15

PREFACE

La passation des contrats de prestations de services de l'AGETIER-Mali est effectuée conformément aux accords de financement des projets, aux manuels de procédures techniques de l'AGETIER-Mali et des directives des Maîtres d'Ouvrage.

Ce document permet à l'AGETIER-Mali, en ce qui concerne l'élaboration des listes restreintes (short-List) pour des petits contrats de prestations les plus courantes, d'assurer un maximum de transparence dans les procédures et d'équité dans la concurrence.

Le dossier de candidature que doit présenter le bureau d'études ou le consultant est joint en annexe de ce document.

L'AGETIER-Mali n'est pas tenue d'utiliser le registre de classement pour établir une liste restreinte de consultants devant être invités à remettre des propositions, notamment si l'accord de financement lui impose de ne pas se limiter à ce registre, ou pour des prestations pour lesquelles elle jugerait nécessaire d'élargir la consultation. Dans un tel cas, l'AGETIER-Mali émettrait, par voie de publicité, une demande d'expressions d'intérêt préalablement à la confection de la liste restreinte.

Avis d'Appel à candidature

N° : 001/DG/AGETIER/2022

Date : 24/03/2022

1- L'AGETIER-Mali ci-après dénommée « l'Agence », agissant en tant que Maître d'Ouvrage Délégué (MOD), prévoit de procéder à un classement des bureaux d'études et consultants en vue de dresser une liste de maîtres d'œuvres et de consultants qualifiés, intéressés à être consultés dans le cadre de consultations qui seront lancées ultérieurement pour l'exécution des projets et programmes dont elle assure leurs gestions. Ce classement concerne les catégories de travaux ci-après :

- Génie civil - Structures,
- Architecture – Urbanisme,
- Routes/Pistes & Ouvrages d'Art,
- Aménagements Hydro-agricole,
- Hydraulique,
- Génie Electrique : froid – climatisation
- Génie électrique : courant fort – courant faible
- Génie électrique : vidéo surveillance – sécurité incendie,
- Télécommunication- NTIC
- Topographie - Géomètre & Cartographie,
- Assainissement,
- Environnement,
- ONG,
- Finances, Comptabilité et Audit,
- Fiscalité,
- Biomédicale / Ingénierie sanitaire,
- Sociologie,
- Autres.

2- Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : **Quartier Résidentiel Ségou ; Rue 545, Porte 324, Tél. : (00 223) 21 32 18 09, 21 32 12 24, Fax : 21 32 18 08, BP 428 - Ségou, E-mail : agetier@agetiermali.com, – Site WEB : www.agetiermali.com à partir du 31/03/2022 du lundi au jeudi de 8 heures à 14 heures 00 minutes et le vendredi de 8 heures à 12 heures 00 minutes.**

3- Les consultants intéressés peuvent retirer le dossier de candidature en Français à l'adresse ci-dessous :

- **AGETIER-Mali Quartier Résidentiel Ségou ; Rue 545, Porte 324, Tél. : (00 223) 21 32 18 09, 21 32 12 24, Fax : 21 32 18 08, BP 428 - Ségou, E-mail : agetier@agetiermali.com, ou**

- **Sur le Site WEB de l'AGETIER-Mali : www.agetiermali.com.**
- 4- Pour prétendre figurer sur le registre de l'AGETIER-Mali, le Candidat devra satisfaire aux conditions minimales énoncées dans le dossier de classement. Le candidat sera ensuite classé dans une catégorie en fonction de son expérience générale et spécialisée, tels qu'ils ressortent des réponses fournies dans les formulaires joints à la Lettre de Candidature.
- 5- Les dossiers de candidature doivent être déposés sous pli fermé au **Secrétariat du Service Passation de Marchés de l'AGETIER - Mali, Quartier Résidentiel Ségou ; Rue 545, Porte 324, Tél. : (00 223) 21 32 18 09, 21 32 12 24, Fax : 21 32 18 08, BP 428 - Ségou, E-mail : agetier@agetiermali.com, – Site WEB : www.agetiermali.com**, et porter expressément la mention « Demande de classement » au plus tard le **15/04/2022 à 10 heures**. Les candidats seront informés en temps voulu de la suite donnée à leur candidature.

NB :

- a) Le présent avis d'appel à candidature ne saurait être considéré comme une promesse de contrat. L'AGETIER - Mali se réserve le droit de ne pas y donner de suite ;*
- b) Les frais éventuels liés à la présente procédure ne donneront lieu à aucun remboursement de la part de l'AGETIER - Mali.*

Ségou, le 28/03/2022

Le Directeur Général

M. Zana COULIBALY
Chevalier de l'Ordre du Mérite Agricole

INSTRUCTIONS AUX CANDIDATS

CHAPITRE 1 - PREAMBULE

La qualité des études et de la supervision des travaux est un des objectifs principaux de l'AGETIER-Mali. Pour atteindre cet objectif, l'AGETIER-Mali doit disposer d'un registre, où les maîtres d'œuvre et les consultants sont répertoriés et classés, suivant leurs domaines de qualification technique et de leur expérience.

Ce registre de classement permettra à l'AGETIER-Mali d'assurer un cadre de concurrence équitable, et de donner à chacun la possibilité d'être retenu sur une liste restreinte dans le cadre des consultations de l'AGETIER-Mali.

CHAPITRE 2 - LE CLASSEMENT

2.1 Procédures de classement

2.1.1 Méthode et critères de classement

La méthode de classement des maîtres d'œuvre et consultants se fait sur la base des éléments suivants :

- la spécialité technique
- l'expérience professionnelle

Les contrats de prestations de services de l'AGETIER-Mali sont classés en deux catégories comme suit :

Catégorie 1- Consultation des firmes

Catégorie 2 – Consultation individuelle

Critères de classement

Les critères de classement dans chacune des catégories sont indiqués dans le tableau ci après :

déclassé ou éliminé du répertoire de l'AGETIER-Mali si le Candidat ne satisfait plus aux critères minimaux de sélection.

A l'issue ou au cours de l'exécution par la firme ou le consultant des prestations confiées par l'AGETIER-MALI, celle-ci peut procéder à un réexamen du classement de la firme ou du consultant pour étendre ou réduire la liste des catégories d'études ou spécialités pour lesquelles il (elle) est classé(e). La décision est prise et sa notification faite dans les mêmes formes que celles qui s'appliquent lors du classement initial.

2.1.4 Notification des décisions

Les candidats seront informés par écrit et par affichage des suites données à leur offre. Les candidats classés dans le cadre de cette procédure recevront un numéro de classement qui correspond à leur spécialisation.

2.1.5 Divers

1. Les firmes et consultants classés en vertu des présentes dispositions pourront être invités à soumissionner dans leur catégorie respective, pour lesquelles ils ont manifesté un intérêt, pour les consultations que l'AGETIER-Mali serait appelée à lancer.
2. Toutefois, en fonction de l'accord de financement du projet, l'AGETIER-Mali pourra être tenue de limiter le nombre de candidats consultés. En général ce nombre ne peut dépasser six (à moins que l'accord de financement du Bailleur de fonds en décide autrement). L'AGETIER-Mali sera donc amenée à choisir parmi les candidats classés afin de préparer chaque liste restreinte ; elle s'efforcera de varier son choix de candidats en confectionnant les diverses listes restreintes pour différents projets, dans toute la mesure du possible.
3. Sous réserve des indications du dossier de consultation, les firmes ou consultants classés et inscrits à l'AGETIER-Mali à la date de lancement de la consultation et retenus sur la liste restreinte pour une consultation donnée seront invités par courrier à venir retirer le dossier de consultation au siège de l'AGETIER-Mali ou auprès d'un représentant de l'AGETIER-Mali nommément désigné. La firme ou le consultant peut renoncer à présenter une offre sans que sa décision remette en question son classement ou les droits s'y attachant.
4. Il est attendu des prestataires de l'AGETIER-Mali qu'ils fournissent des services de manière professionnelle, objective et impartiale dans le cadre de leur contrat avec l'AGETIER-Mali. Les prestataires de services ne peuvent intervenir que dans leurs domaines de compétence reconnus par l'AGETIER-Mali. Ainsi aucun bureau d'études ou consultant individuel, engagé par l'AGETIER-Mali pour fournir des services de conseil en vue de la préparation ou de l'exécution d'un projet, n'est admis à intervenir en tant qu'entreprise, ou assurer pour ce projet des services autres que ceux pour lesquels il a été agréé par l'AGETIER-Mali. Les relations entre l'AGETIER-Mali et ses prestataires de services sont régies exclusivement par les contrats ou marchés qui les lient.

2.2 Dépôt et Traitement des candidatures

2.2.1 Composition du Dossier de candidature

Les Demandes de classement dûment complétées doivent être déposées sous pli fermé, à l'adresse de l'AGETIER-Mali telle qu'indiquée dans l'avis. Elles devront porter expressément la mention "Demande de classement de Maître d'œuvre". Le nom et l'adresse postale du Candidat devront figurer clairement sur l'enveloppe.

Le dossier de demande de classement doit contenir obligatoirement toutes les pièces telles qu'indiquées à l'Annexe 7.

Le dossier d'un Candidat peut être rejeté, s'il ne fournit pas les renseignements indispensables à l'évaluation de ses qualifications ou n'apporte pas en temps voulu des éclaircissements ou des preuves à l'appui des renseignements fournis.

2.2.2 Traitement des Candidatures

Les demandes de classement seront examinées lors d'une réunion de la Commission des Marchés de l'AGETIER-Mali qui décidera de la suite à y donner, par application des critères de classement définis dans ce dossier.

ANNEXES

Annexe 1

Lettre de candidature

Date : _____

A AGETIER-Mali

Madame/Monsieur,

Nous soussignés, avons l'honneur de proposer notre candidature à titre de [*firme ou consultant individuel,...* à préciser], pour la spécialité ci-après conformément aux dispositions du dossier de classement.

Nous joignons à la présente Lettre de candidature, l'ensemble des documents énumérés dans les Données particulières de classement afin de vous permettre d'évaluer notre capacité à effectuer les études ou prestations prévues dans le cadre de votre programme annuel.

Nous déclarons sur l'honneur que les renseignements qui sont joints à notre candidature sont vrais et exacts et nous comprenons que toute fausse déclaration entraînera automatiquement le rejet de notre proposition.

Veillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Adresse complète :

Annexe 2

Spécialités

Les firmes et consultants individuels, désirant être classé(e)s pour l'exécution des projets de l'AGETIER-Mali peuvent le faire dans une ou plusieurs spécialités ci-dessous. Mettre une mention devant la (ou les) catégories demandées. Mettre votre mention devant la (ou les) catégories demandées par ordre de priorité.

N°	CATEGORIE	SPECIALISATI ON	ORDRE DE PRIORITE
I	ARCHITECTURE – URBANISME		
I.1	Architecture		
I.2	Urbaniste		
II	GENIE CIVIL/Rural		
II.1	Structures		
II.2	Routes-Pistes-Ouvrages d'art		
II.3	Hydraulique		
II.4	Topographie – Géomètre - Cartographie		
II.4	Aménagement Hydro-agricole		
II.5	Environnement - Assainissement		
III	GENIE ELECTRIQUE		
III.1	Electricité (courant fort-courant faible)		
III.2	Froid-Climatisation		
III.3	Télécommunication- NTIC		
III.4	Vidéo surveillance - Sécurité incendie		
IV	ECONOMIE		
IV.1	Finances, Comptabilité et audit		
IV.2	Fiscalité		
V	SOCIOLOGIE		

Annexe 3

Renseignements Administratifs sur le Candidat

N°	Intitulé	A Remplir	
1	Nom ou raison sociale		
2	Forme juridique actuelle ⁽¹⁾		
3	No Inscription au Registre du Commerce		
4	Date de création		
5	Adresse exacte (N° de rue et bâtiment)		
6	Boîte postale		
	Ville – Région ou Province		
7	Téléphone		
	Télécopie		
	E-Mail		
8	Carte d'Agrément des TP - N°		
	Date de validité		
9	N° Caisse de Sécurité Sociale		
10	No Compte Contribuable		
11	REFERENCES BANCAIRES	Banque	N° Compte
12	Responsable : habilité à signer les documents relatifs aux marchés		
	- Nom et Prénoms		
	- Fonction		

(1) Préciser la forme juridique : Artisanale, personnelle, SARL, SA, filiale d'une entreprise étrangère, Autre
- Indiquer également le capital.

Annexe 5

Dossier de Candidature

Liste des documents et pièces administratives à joindre au dossier

B) Documents à fournir en un exemplaire

1. Lettre de candidature
2. Renseignements administratifs sur le candidat
3. Expérience générale du candidat

B) Pièces administratives à joindre au dossier

1. Statuts du candidat
2. Copie du registre de commerce
3. Copie du numéro d'inscription à la Caisse de Sécurité Sociale pour les firmes
4. Non et numéro du (des) comptes bancaires du candidat
5. Copie de l'agrément
6. Copie de la carte professionnelle
7. Copie de certificat de non faillite
8. Numéro d'identification fiscal